

*Initiatives ministérielles*

Les grévistes étaient au courant de son état. Ils connaissaient son âge, évident à la regarder. Il savait quelle était sa situation. Ils savaient à quel point il était important qu'elle prenne son avion.

Cette femme a été obligée de laisser sa voiture et de marcher environ un mille avec ses bagages pour se rendre à l'aéroport.

Je vous le demande, monsieur le Président, qu'est-ce que cela leur donnait? S'ils avaient voulu faire la même chose au président du Conseil du Trésor, le faire marcher un mille avec une valise en direction de l'aéroport, je suppose qu'on pourrait dire qu'ils s'en prennent à leur cible.

Qu'est-ce que cette pauvre petite vieille avait à voir avec l'entente que ces gens veulent obtenir? Je pense que nous connaissons tous la réponse.

Je disais il y a un moment que le gouvernement s'engageait dans un affrontement monté de toutes pièces. Pour qu'il y ait une dispute, il faut être deux. On ne peut pas avoir d'affrontement à moins que des deux côtés, il y ait des gens disposés à s'engager dans cet affrontement.

J'ajoute là-dessus en passant, avant d'aborder d'autres éléments de ce projet de loi, que l'exemple que je viens de présenter au comité, cette femme qui allait à l'aéroport de Gander vendredi dernier, montre ou bien que la direction du syndicat n'est pas très brillante, ou bien qu'elle cherche à susciter une loi de retour au travail.

Je ne crois pas une seconde que nous devions accepter toutes les singeries qui se font au nom des activités de grève. J'aimerais que la direction du syndicat s'assagisse et se rende compte que ce ne sont pas ces vieilles dames dont je parlais qui sont à l'origine de son problème. Par contre, si le syndicat décide de s'en prendre au gouvernement, il a le droit et le devoir de le faire. Je sortirai alors avec les manifestants.

Venons-en maintenant à certaines questions à l'étude. Je voulais seulement régler celle-ci. Cela m'inquiète de voir que certains revendicateurs passent à côté du but. Le but est en fait d'embêter le gouvernement. Le but est de faire parvenir le message au gouvernement.

Je doute que le président du Conseil du Trésor ait même entendu parler de cet incident avant que je ne lui en fasse part. Je ne dis pas qu'il aurait dû être au courant; je veux plutôt faire savoir aux syndiqués que s'ils ont cru que cette femme—et tous ses semblables qui ont été victimes de tels incidents partout au pays—allait obliger le gouvernement à céder, ils se sont peut-être trompés royalement.

• (1930)

Dans cette affaire tout est noir ou blanc. Je suppose

que si la banquette de députés néo-démocrates n'est pas pleine pour m'écouter c'est parce qu'ils se sont tous précipités pour appeler maintenant leur petit copain Daryl, recueillir ses dernières instructions et lui révéler ce que le petit Rog a dit ici à la Chambre au sujet des grévistes. À une époque où les choses sont noires et blanches, je vais être mis à l'index en tant que député qui n'aime pas les syndicats.

Il se trouve que je les aime beaucoup. Je n'aime tout simplement pas certaines de leurs tactiques. Quand ils entravent la liberté de certaines personnes âgées qui ne veulent rien de plus que d'arriver à l'heure à leur rendez-vous chez le médecin, alors il est temps qu'ils aient une réunion pour se concentrer sur leur objectif. Je ne crois pas que leur objectif soit de faire souffrir ces personnes innocentes du fait de certaines tactiques qu'ils emploient. Je ne peux imaginer un seul instant, que quiconque jouissent de toutes ses facultés puisse vraiment approuver ces tactiques.

Je dirai maintenant à mes collègues néo-démocrates que pendant qu'ils appellent le syndicat ils pourraient peut-être lui communiquer un message ou deux. Ils pourraient peut-être lui dire que, certes, je suis en faveur de la parité salariale. Je connais des gens de ma circonscription et de toute la province de Terre-Neuve et du Labrador et de tout le pays, mais je parlerai de Terre-Neuve d'abord, des gens qui emploient des menuisiers et des manoeuvres qui touchent 4 \$ de l'heure de moins que leurs homologues de Vancouver.

Voilà un menuisier de Vancouver et il touche tant de l'heure pour faire un travail pour le gouvernement. Il est employé par le gouvernement, c'est un fonctionnaire, il est membre de l'AFPC et il touche un certain salaire à Vancouver. Son homologue, qui fait exactement le même travail, qui enfonce et retire des clous de la même grosseur, qui équarrit les mêmes planches, se sert de la même marque de scie, porte peut-être le même genre de bleu de travail, le menuisier de Terre-Neuve gagne 4 \$ de moins l'heure.

Quelle est la différence? Le menuisier de Terre-Neuve est-il moins méticuleux que celui de Vancouver? C'est bien possible, j'imagine, car d'après la loi des probabilités, on a autant de chances de trouver des menuisiers qui travaillent mal à Terre-Neuve qu'à Vancouver. Ce ne serait pas si grave si le menuisier qui travaille mal recevait 4 \$ de moins. Mais, quand je vous dis, monsieur le Président, que c'est le sort de tous les menuisiers de Terre-Neuve qui travaillent pour le gouvernement et qui sont membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada, pouvez-vous me dire de quoi ils sont punis? Sont-ils punis de mal travailler? Non, ils sont punis parce qu'ils habitent Terre-Neuve et pas Vancouver.